



*LE PRESENT COMMUNIQUE DE PRESSE NE PEUT ETRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DISTRIBUE OU PUBLIE EN AUSTRALIE, CANADA, HONG KONG, JAPON, NOUVELLE ZELANDE, OU AFRIQUE DU SUD. L'OFFRE N'A PAS ETE FAITE AUX (ET AUCUN APPORT A L'OFFRE NE SERA ACCEPTE PAR DES) PERSONNES DE CES JURIDICTIONS OU DE TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR CES PERSONNES EXIGERAIT DES DOCUMENTS D'OFFRE, DES DEPOTS OU TOUTE AUTRE MESURES SUPPLEMENTAIRES PAR RAPPORT AUX FORMALITES REQUISES EN DROIT SUEDOIS.*

## **Ramsay Générale de Santé contrôle 98,51% du capital de Capio à l'issue de la période d'acceptation prolongée**

Paris, 8 novembre 2018 – Le 26 octobre 2018, Ramsay Générale de Santé S.A. (« RGdS ») a annoncé que son offre publique d'achat (l'« Offre ») faite aux actionnaires de Capio AB (publ) (« Capio ») avait été acceptée par des actionnaires détenant environ 96,01% des actions Capio et que RGdS avait décidé de finaliser l'Offre et de prolonger la période d'acceptation jusqu'au 7 novembre 2018. Au cours de la période d'acceptation prolongée, des actionnaires détenant environ 2,49% supplémentaires des actions Capio ont accepté l'Offre. RGdS a décidé de ne pas prolonger davantage la période d'acceptation.

### **Résultat de l'Offre à l'issue de la période d'acceptation prolongée**

Le 26 octobre 2018, RGdS a annoncé avoir décidé de prolonger la période d'acceptation jusqu'au 7 novembre 2018 afin de donner aux actionnaires restants une possibilité supplémentaire d'apporter leurs actions à l'Offre. Au cours de la période d'acceptation prolongée, des actionnaires détenant un total de 3.517.873 actions, correspondant environ à 2,49% du nombre total d'actions et des droits de vote de Capio ont apporté leurs actions à l'Offre. Le règlement des actions apportées au cours de la période d'acceptation prolongée devrait commencer aux alentours du 15 novembre 2018.

RGdS a décidé de ne pas prolonger davantage la période d'acceptation.

Cela signifie que des actionnaires détenant un total de 139.050.816 actions, correspondant à environ 98,51% du nombre total d'actions Capio ont accepté l'Offre.

Ni RGdS, ni aucune autre partie étroitement liée à RGdS ne détenait d'actions de Capio ou d'instruments financiers avec une exposition financière équivalente à une participation dans Capio au moment de l'annonce de l'Offre et n'a acquis aucune de ces actions ou instruments financiers en dehors du cadre de l'Offre.

### **Retrait obligatoire et radiation de la cote de Capio**

RGdS envisage de lancer une procédure de retrait obligatoire à l'égard des actions restantes, conformément au *Swedish Companies Act* (Sw. aktiebolagslagen (2005:551)). Dans le cadre de cette procédure de retrait obligatoire, RGdS entend solliciter la radiation des actions Capio du Nasdaq Stockholm.

## **Pour plus d'informations**

Ce communiqué de presse a été envoyé pour publication le 8 novembre 2018 à 15h00 CET.

Pour plus d'information au sujet de l'Offre, merci de vous rendre sur : [www.ramsaygds.se](http://www.ramsaygds.se)

Pour plus d'informations à propos de RGdS, veuillez contacter :

Caroline DESAEGHER | Contact presse  
C.DESAEGHER@ramsaygds.fr

Arnaud JEUDY | Relations investisseurs  
A.JEUDY@ramsaygds.fr

ou vous rendre sur [www.ramsaygds.fr](http://www.ramsaygds.fr)

## **Informations importantes**

Un document d'offre relatif à l'Offre a été approuvé et enregistré par la *Swedish Financial Supervisory Authority* (la « **SFSA** ») et publié par RGdS le 5 septembre 2018 (le « **Document d'Offre** ») et un complément au Document d'Offre a été approuvé et enregistré par la *SFSA* et publié par RGdS le 12 octobre 2018 (le « **Complément** »).

L'Offre n'a pas été faite aux, et ne sera acceptée aucun apport à l'Offre par des, personnes dont la participation à l'Offre exige qu'un document d'offre supplémentaire soit préparé, ou qu'un dépôt soit effectué ou que d'autres mesures soient prises en sus de celles déjà requises par la loi suédoise (y compris les *Nasdaq Stockholm's Takeover Rules*), sauf en cas d'exemption applicable.

Le présent communiqué de presse, le Document d'Offre, le Complément, le formulaire d'acceptation et toute documentation relative à l'Offre (y compris les copies) ne doivent pas être postés, ou autrement distribués, transmis ou envoyés dans une juridiction (notamment l'Australie, le Canada, Hong Kong, le Japon, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud) dans laquelle la distribution du présent communiqué de presse ou de l'Offre nécessiterait des mesures supplémentaires ou serait en conflit avec une loi ou un règlement d'une telle juridiction. Les personnes qui reçoivent le présent communiqué de presse, le Document d'Offre, le Complément, le formulaire d'acceptation (en ce compris, sans que la liste ne soit limitative, les banques, les *brokers*, les courtiers, les *nominees*, les fiduciaires (ou *trustees*) et les dépositaires) et qui sont assujetties aux lois ou aux règlements d'un tel territoire devront s'informer de toute restriction ou obligation applicable et s'y conformer. Tout manquement à cette obligation peut constituer une violation de la réglementation boursière ou de toute autre réglementation dans ladite juridiction. Dans la mesure permise par la loi applicable, RGdS décline toute responsabilité pour toute violation desdites restrictions par toute personne et RGdS se réserve le droit d'ignorer toute prétendue acceptation de l'Offre résultant directement ou indirectement d'une violation de l'une desdites restrictions.

Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse concernant la situation ou les circonstances futures, y compris les déclarations relatives à la performance et la croissance futures, à d'autres projections et aux autres avantages de l'Offre, constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations peuvent généralement, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention », « projeter », « chercher », « vouloir », « serait » ou d'autres expressions similaires. En raison de leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et des circonstances qui pourraient se produire dans le futur. Il n'y a aucune garantie que les résultats réels ne différeront pas sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives en raison de nombreux facteurs dont beaucoup sont hors du contrôle de RGdS. De telles déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites et RGdS n'a aucune obligation (et ne s'engage à aucune obligation) de les mettre à jour ou de les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Ce communiqué de presse a été publié en français, anglais et suédois. En cas de divergence entre les

trois versions linguistiques, la version anglaise prévaudra.

## **Renseignements à l'intention des porteurs américains de titres financiers**

L'Offre décrite dans le présent communiqué de presse, le Document d'Offre et le Complément visait les titres de Capiro et est soumise au droit suédois. Il est important que les porteurs américains comprennent que l'Offre, le présent communiqué de presse, le Document d'Offre et le Complément sont soumis en Suède à des lois et réglementations en matière de publication et d'offre publique qui peuvent différer de celles applicables aux États-Unis. Dans la mesure où elle s'applique, RGdS se conformera à la *Regulation 14E* pris en application de la Securities Exchange Act de 1934, dans sa version modifiée (« **Exchange Act** »).

RGdS a l'intention de traiter l'Offre comme une offre à laquelle s'applique l'exemption « Tier II » prévue par la règle 14d-1(d) de l'Exchange Act.

Ni la *U.S. Securities and Exchange Commission*, ni aucune autorité boursière d'un Etat des États-Unis n'a (a) approuvé ou désapprouvé l'Offre, (b) s'est prononcée sur le bien-fondé ou le caractère équitable de l'Offre, ou (c) s'est prononcée sur la pertinence ou l'exactitude de l'information publiée dans le présent communiqué de presse. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

### **A propos de Ramsay Générale de Santé**

*Ramsay Générale de Santé SA est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris et fait partie de l'indice Midcac. groupe leader dans le secteur privé de la santé en France, Ramsay Générale de Santé compte 23.000 employés dans 120 cliniques privées, et travaille avec 6.000 praticiens, qui représente une communauté médicale indépendante de premier plan en France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Ramsay Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins aux patients dans trois métiers: Médecine - Chirurgie - Obstétrique, soins de suite et de réadaptation, et santé mentale. Ramsay Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité, sécurité de la prise en charge et efficience de l'organisation. Le groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé avant, pendant et après l'hospitalisation ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.*

Site internet: [www.ramsaygds.fr](http://www.ramsaygds.fr)

Facebook: <https://www.facebook.com/RamsayGDS>

Twitter: <https://twitter.com/RamsayGDS>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/ramsaygds>

YouTube: <https://www.youtube.com/channel/UCpSNsGhH-xc84K6Fv7XxKPw>

---

### **Contact presse**

Ramsay Générale de Santé : Caroline Desaeagher – Directrice Communication & Marque -  
[c.desaeagher@ramsaygds.fr](mailto:c.desaeagher@ramsaygds.fr)